

Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 10 AVRIL 2025

- Compte Financier 2024 / Budget 2025
- Participation de la Ville pour l'école St Joseph
- Participation pour le LALP
- Protocole de rappel à l'ordre

- Subventions de participation à la St Matthieu
- Tarifs forains de la St Matthieu
- Présentation de la révision du PLU

PRÉSENTS : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Dominique COLEMAN, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Jean-Marc LEGRAND, Marie-Christine LEUZIERRE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Dimitri VITASSE.

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION : Matthieu DAVOINE, Agnès GABET, Brigitte REZGUI, Chloé THEBERT.

ABSENTE : Angélique PLAQUIN.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

► Au Cateau, le compte financier 2024 fait apparaître les résultats et les perspectives pour 2025 suivants :

INVESTISSEMENT	Besoin de financement au 1 ^{er} Janvier 2024	- 3 787 865,66 €
	Résultat de l'année 2024	1 037 299,59 €
	Restes à réaliser au 31 Décembre 2024	- 922 495,55 €
	TOTAL	- 3 673 061,62 € TTC (la ville a investi dans ses projets)
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté au 1 ^{er} Janvier 2024	7 485 259,23 €
	Résultat de l'année 2024	1 426 219,10 €
	TOTAL	+ 8 911 478,33 € TTC (la ville a fait des efforts pour économiser)
	Disponible au 1^{er} Janvier 2025	5 238 416,71 €

► Au total, un budget disponible au 1^{er} janvier 2025 de + 5 238 416 €

La ville du Cateau-Cambrésis dispose d'un **excédent de plus de 5 millions pour financer ses projets**, sans recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Conseil, comme le prévoit la législation.

Vote : Unanimité

Les « Restes à Réaliser » sont des dépenses engagées l'année précédente, non décaissées. Cela signifie qu'il s'agit de dépenses ayant une existence juridique par la signature d'un devis, d'un contrat ou d'un marché engagé, mais dont la prestation n'a pas été effectuée au 31 Décembre ou qui n'a pas encore été facturée.

RESTES À RÉALISER 2024	MONTANT
Construction Ecole Curie	1 926 780,30 €
Aménagement Espace Roland GRIMALDI	329 827,74 €
Aménagement friche Hilma (carrefour Hostellerie)	103 782,92 €
Réfection toiture des Restos du Cœur	68 684,40 €
Démolition ancienne ferme LAUDE	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre toiture Espace COUPRIE	43 398,00 €
Réfection accès au collège Jean ROSTAND	41 898,00 €
Eclairage terrain de tennis	36 716,40 €
TOTAL	2 651 087,76 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025	MONTANT
Aménagement de l'Espace GRIMALDI	50 000 €
Rue Vendelgies création enrobé, trottoirs	250 000 €
Construction École CURIE	265 000 €
Etudes démolition friche CAFFIAUX	105 000 €
Démolition ancienne ferme LAUDE et aménagement	50 000 €
Réfection toiture Espace COUPRIE	220 000 €
Arboretum quartier SCHWEITZER	500 000 €
Aménagement carrefour Hostellerie	35 000 €
Création cheminement et trottoirs quartier des Essarts	370 000 €
Rénovation Abbatale	1 500 000 €
Travaux de voirie, d'assainissement et trottoirs ponctuels rue FAIDHERBE, rue BOYER et rue PÉTEL	400 000 €
Sécurisation des écoles HERBIN et CURIE	56 000 €
Opération angle de la rue Louise Michel	100 000 €
Divers travaux et achats de matériel	537 200 €
TOTAL	4 438 200 €

L'année 2025 verra la poursuite des projets phares comme la rénovation de l'Abbatiale et la construction de la nouvelle école Curie. Des travaux de voirie seront aussi au cœur des travaux 2025, avec notamment la réfection des trottoirs de la rue Faidherbe.

Un emprunt de 2 millions d'euros est prévu pour finaliser la nouvelle école Curie. (le précédent emprunt contracté par la Ville en 2018 concernait la construction de l'école Langevin). Cet emprunt se substituera à celui arrivé à terme, en 2026, constituant ainsi une opération blanche.

Le Centre Communal de Santé, géré par la Ville, a prouvé toute son utilité. Les premiers résultats satisfaisants vont permettre de réduire la participation de la Ville. L'espoir de voir arriver un quatrième médecin permettra de consolider le positionnement de cette structure.

Vote : 3 Abstentions, 25 Pour

La Ville du Cateau-Cambrésis investit plus de 7 millions d'euros en 2025

TOTAL : 7 089 287,76 €

En conclusion Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour de 4 principes :

► **Taux d'imposition stable** : pour la 23^{ème} année consécutive (depuis 2001), le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté. La Ville du Cateau-Cambrésis affirme et applique, une fois de plus, sa volonté de **ne pas augmenter les impôts locaux pour ses habitants**.

La Taxe Foncière a même diminué en 2024, **soit 39 %** ce qui en fait le **taux le plus bas** des communes de strates équivalentes du secteur (entre 5 000 et 9 000 habitants) comme Wallers d'Arenberg (40,54%), Quesnoy-sur-Deule (41,33%), Aulnoye (46%), Bohain (54 %), Hirson (62%).

► **Endettement limité et stable**, la ville du Cateau-Cambrésis n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2018. Elle se situe dans les communes les moins endettées dans la catégorie des moins de 10 000 habitants.

Elle entend poursuivre une **politique d'investissement soutenue, mais de façon raisonnée** à la hauteur de ses capacités financières, en protégeant toujours sa capacité d'autofinancement.

► **Maintien d'un haut niveau de services** pour les Catésiennes et Catésiens, mais aussi pour les habitants vivant dans les communes voisines qui viennent **profiter de nos équipements sportifs et culturels**.

► **Pilotage rigoureux des dépenses** de fonctionnement qui doit être maintenu, pour faire face aux coûts énergétiques et à l'inflation. À cet effet, les services communaux continuent leurs réflexions pour trouver sans cesse de **nouvelles pistes d'économie**.

PARTICIPATION POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau Cambrésis a l'**obligation légale** de participer aux frais de fonctionnement pour les élèves Catésiens scolarisés dans cette école.

La loi de 2019, « *Pour une école de la confiance* », a abaissé l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans.

Ainsi, la ville doit verser une participation pour les **élèves Catésiens des classes élémentaires et maternelles**.

Chaque année, nous recalculons le coût moyen d'un élève de chacun de ces deux niveaux, en prenant en compte :

- nos charges d'exploitation
- charge du personnel de nettoyage
- ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

- fournitures scolaires
- eau et assainissement
- contrat photocopieuse, ascenseur, extincteur, assurances
- entretien des bâtiments
- connexion internet

- **facture énergétique :**

2021 : 85 € / enfant

2022 : 150 € / enfant

2023 : 205 € / enfant

2024 : 154 € / enfant

Les frais d'encadrement pour la cantine, la garderie matinale, le périscolaire de fin de journée étant des choix communaux, ces montants ne sont pas repris dans le calcul.

Il est proposé de porter ces subventions à hauteur de :

- ▶ pour un enfant Catésien en **maternelle** : **1 197,45 €**, soit 25 146,45 € pour les 21 élèves du Cateau-Cambrésis.

Vote : 8 Abstentions, 20 Pour

- ▶ pour un enfant Catésien en **élémentaire** : **431 €**, soit 11 206 € pour les 26 élèves Catésiens.

Vote : 7 Abstentions, 21 Pour

PARTICIPATION POUR LE LALP

Le fonctionnement du LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) est géré par l'association Prim'Toît, pour proposer des activités et sorties ludiques pour les adolescents du Cateau-Cambrésis âgés de 11 à 17 ans.

En 2017, le Conseil Municipal avait voté pour le versement d'une participation financière au LALP à hauteur de **70 % du budget prévisionnel de l'association Prim'Toît**.

La commune s'est engagée à avancer en début d'année cette participation prise sur son budget communal, en sachant que les subventions de la CAF viendraient ultérieurement.

Depuis plusieurs années, la CAF a diminué sa participation aux frais des LALPs. La ville du Cateau-Cambrésis décide de **maintenir son soutien**.

Afin de permettre le versement du solde 2024 et le versement du paiement de l'acompte 2025, le comptable public demande à la ville un engagement comptable annuel.

Le Conseil Municipal se positionne pour verser à l'association Prim'Toît :

- ▶ **19 800 € pour le solde 2024,**
- ▶ **46 900 € pour l'acompte 2025.**

Vote : Unanimité

PROTOCOLE DE RAPPEL À L'ORDRE

Un protocole de mise en application du **rappel à l'ordre** peut être signé entre le Maire du Cateau-Cambrésis, M. SIMÉON et le **Tribunal judiciaire de Cambrai**. Ce contrat **donne pouvoir au Maire** de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de **porter atteinte au bon ordre dans la ville**.

Si des faits sont constatés, portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, le Maire peut convoquer l'auteur des faits en Mairie.

Le recours à ce dispositif nécessite un accord préalable et l'appui de la Procureure de la République du Tribunal Judiciaire de Cambrai, afin d'apporter une réponse solennelle, mais non judiciaire, et pédagogique pour des faits d'une importance relative mais nécessitant une réaction institutionnelle.

La procédure de rappel à l'ordre a pour objet de **garantir une cohérence et une harmonie entre l'action de la commune et celle du tribunal** en matière de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal du Cateau-Cambrésis autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal Judiciaire de Cambrai.

Vote : Unanimité

SUBVENTION DE PARTICIPATION À LA SAINT-MATTHIEU

La ville du Cateau-Cambrésis souhaite que les associations Catésiennes participent activement au **défilé de la Saint-Matthieu qui aura lieu le Dimanche 28 Septembre 2025**. Pour cela, les clubs et associations seront sollicités pour intégrer le défilé folklorique, en échange d'une récompense financière.

La ville reconduit son attribution d'une subvention exceptionnelle à chaque association participante. Le montant proposé est :

- ▶ présence **avec char** : **600 €**
- ▶ présence de **plus de 10 personnes** à pied : **300 €**

Le conseil municipal tient à récompenser les efforts consentis par ces sociétés pour que notre défilé de la Saint-Matthieu soit une réussite grâce à nos forces vives locales.

Vote : **Unanimité**

TARIFS FORAINS DE LA SAINT-MATTHIEU

En Mars 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place pour les forains et exposants lors de la Foire Saint-Matthieu, à savoir :

- ▶ le mètre linéaire (sur 2m de profondeur) : 2 €
- ▶ droits de réservation : 20 €.

Les modalités du droit de réservation n'apparaissent pas équitables pour tous. En effet, certains marchands forains ou exposants ne réservent pas leur place, au risque de se voir refuser l'entrée du champ de foire par manque de place. Mais cela leur évite de s'acquitter des 20 € de réservation.

Il est donc proposé en 2025 de supprimer la réservation et de modifier ces montants comme suit :

1. Pour les marchands forains ou exposants **AVEC RÉSERVATION** :
 - ▶ le mètre linéaire (sur 2m de profondeur) : 2 €
2. Pour les marchands forains ou exposants **SANS RÉSERVATION** :
 - ▶ le mètre linéaire (sur 2m de profondeur) : 3 € par jour.

Vote : **Unanimité**

PRÉSENTATION DE LA RÉVISION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est le projet global d'aménagement d'une commune. Il regroupe les zones urbanisées ; les zones à urbaniser ; les zones agricoles ; les zones naturelles ou les forêts. Le PLU dessine la cité de Matisse **pour les 20 ans à venir**.

Le P.L.U. fixe les règles d'aménagement d'une commune, pour concilier constructions urbaines proportionnellement à des espaces de nature, en s'appuyant notamment sur le développement durable, la mixité sociale, la mixité fonctionnelle (équipement, commerces, bureaux, services), la préservation urbaine, architecturale et paysagère.

Les orientations générales s'articulent autour de 5 axes :

▶ **Politique d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat** : pour aller vers un **parc de logements qualitatif et durable**. La commune du Cateau-Cambrésis souhaite anticiper les besoins de sa population, en diversifiant l'offre de logements. L'objectif est de bâtir dans des « dents creuses » viabilisées avant d'empiéter sur des terres agricoles.

▶ **Projet de développement économique**, des communications numériques, de l'équipement commercial et des loisirs. Le développement de la

commune est basé sur son économie, les activités qu'elle accueille et les équipements qu'elle offre. La ville du Cateau-Cambrésis possède un **statut de pôle urbain** au sein du Pays du Cambrésis et a donc une influence importante sur son territoire.

▶ **Projets de transports et de déplacements**. Nous bénéficions d'une situation géographique privilégiée à proximité des pôles urbains. La ville bénéficie ainsi de nombreuses infrastructures routières structurantes et déjà **4 bornes de recharge électrique** sont implantées.

▶ **Préserver le patrimoine urbain et paysager**. Nos bâtiments témoins de l'histoire, garantissent un **cadre de vie attractif** et renforcent le sentiment d'appartenance à la commune. Ces nombreux éléments sont à protéger.

▶ **Préserver un environnement de qualité**, marqueur de bien-vivre ensemble au sein de la commune. Les grands sites environnementaux de notre ville constituent une composante fondamentale du cadre de vie. Des actions de préservation et de **valorisation paysagère** seront mises en place. Il n'y aura pas d'éoliennes au Cateau-Cambrésis implantées sur nos circuits de mémoire patriotique. Nous misons sur l'énergie des **panneaux solaires** pour 2040.